

Comité paritaire sylvo-cynégétique

Compte rendu de la réunion du 25 mars 2025

Le comité paritaire pour l'équilibre sylvo-cynégétique co-présidé par M. Éric HERBET, élu du Conseil régional représentant son président et Mme Karine SERREC, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt représentant le préfet, s'est réuni le mardi 25 mars 2025 à partir de 14h00, à l'Hôtel de Région de Rouen.

Étaient présents :

(les noms avec une * sont les membres titulaires désignés dans l'arrêté)

Prénom	Nom	Organisme	mandat de
Christophe	BUTTENAEER	CRPF Hauts-de-France-Normandie	
Antoine	CAMBIEN *	ONF Agence de Rouen	
Jean	De SINÇAY *	Syndicat forestiers privés de l'Eure	
Helena	DEVETAKOV	DRAAF	
José	DOMÉNÉ-GUERIN * *	Fédération des chasseurs 76	Vincent BEAUVAIS
Sandrine	DOS SANTOS CLARO	Région Normandie	
Eric	HERBET *	Conseil régional de Normandie	
Jean-François	JACQUET	Syndicat forestiers privés Calvados-Manche	
Nicolas	LECLERC	DRAAF	
Florian	LEMAIRE	ONF Agence d'Alençon	
Marc	LEMARCHAND *	Syndicat forestiers privés Calvados-Manche	
Régis	LIGONNIÈRE	CRPF Hauts-de-France-Normandie	
Odile	LOBRÉAUX	DRAAF	
Hélène	MARLOT	Région Normandie	
Aurélia	PARRINGTON	DRAAF	
Jacky	PIERRE *	Fédération des chasseurs 14-50	
Jacky	ROGER *	Fédération des chasseurs 27	
Olivier	ROUSSEAU *	Syndicat forestiers privés de Seine-Maritime	
Karine	SERREC *	DRAAF	

Étaient excusés :

Prénom	Nom	Organisme
Vincent	BEAUVAIS *	Fédération des chasseurs 61
Thierry	CHASLES	Fédération des chasseurs 14 et 50
François	HUREL *	Syndicat forestiers privés de l'Orne

Ordre du jour :

1. Missions et fonctionnement du comité
2. État des lieux et diagnostic
3. Présentation de la méthode Brossier-Pallu et du dispositif Normandie Forêt Conseil équilibre sylvo-cynégétique
4. Présentation du projet pilote en forêt d'Écouves
5. Programme de travail et échéances
6. Questions diverses

Propos introductifs par M. HERBET et Mme SERREC.

Le comité paritaire est une instance de concertation prévue par le Code forestier, il associe à parts égales des représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs. Les textes prévoient que le comité alimente par ses travaux les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

Lors de l'élaboration du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) il a été constaté des déséquilibres sylvo-cynégétiques qui ont conduit à définir 5 actions sur les pratiques sylvicoles et cynégétiques. Des besoins de dialogue et de concertation locale ont été exprimés ainsi que la production de données précises.

C'est dans ce contexte qu'il a été proposé de relancer le Comité paritaire pour l'équilibre sylvo-cynégétique (ESC), dont la dernière réunion s'était tenue en 2018. Une première réunion technique préparatoire a eu lieu le 11 décembre 2024.

L'objectif est de réaliser un état des lieux partagé, avant de poursuivre les travaux pour élaborer un plan d'actions régional concerté sur les 5 départements.

Pour information, la ministre en charge de la forêt et de la chasse a annoncé le 4 février dernier qu'un comité technique national ESC se réunira le 10 avril prochain.

Il est souligné que l'État et la Région accompagnent la filière dans le renouvellement des forêts à travers des dispositifs d'aide. Dans le cadre du Plan de relance il est précisé que près de 20 % des enveloppes servent à la protection contre les dégâts de gibier.

M. HERBET indique qu'il est impératif de débattre autour de cette notion d'équilibre. Ce sujet est fortement lié aux dégradations causées par le gibier dans les milieux agricole et forestier. Il est nécessaire de trouver des moyens satisfaisants pour retrouver cet équilibre.

1. Missions et fonctionnement du comité

La DRAAF rappelle les textes relatifs à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du Code de l'environnement et ceux de l'équilibre sylvo-cynégétique du Code forestier, les éléments de fonctionnement et d'organisation du comité.

La liste des membres du comité est définie par l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2024 et son modificatif du 6 mars 2025. Le comité sylvo-cynégétique est un comité paritaire qui réunit à parts égales 5 membres désignés des chasseurs et 5 membres désignés des forestiers. Il élabore avec les CDCFS le bilan des dégâts de gibier, identifie les zones en déséquilibre et établit un programme d'actions.

Le comité ne comprend pas de personnes qualifiées ou d'experts nommés ; il fonctionne avec l'appui d'un groupe de travail technique élargi incluant des experts (ONF, CNPF, FDC, DREAL,...) et les DDT(M).

2. État des lieux et diagnostic

Sur la base des données disponibles sur le site de l'OFB (Office français de biodiversité), la DRAAF présente les courbes des attributions et prélèvements pour les trois espèces : Cerf, chevreuil et sanglier. Il est constaté une nette hausse des prélèvements pour les 3 espèces analysées, mais qui reste inférieure à l'accroissement des populations.

Plus précisément :

- Pour le cerf, sur les 50 dernières années et pour les 5 départements :
 - Hausse des attributions et réalisations, avec un écart en légère augmentation. Les pratiques de chasse ne permettent à ce jour pas de réduire l'écart ni d'améliorer les réalisations.
 - Pas de différenciation des prélèvements mâle/femelle disponible sur le site de l'OFB.
 - Baisse des attributions observée entre 2007 et 2009 liée à la tuberculose dans le massif de Brotonne en Seine-Maritime.
- Pour le chevreuil : mêmes constats que pour le cerf.
- Pour le sanglier : pas de plan de chasse, observation d'une nette augmentation des prélèvements avec 50 % de hausse depuis 2015, une prolifération importante du sanglier dans nos territoires.

Une analyse est faite sur le gibier attribué non prélevé par km² de forêt, induisant une pression sur les renouvellements :

- 7 fois plus de cerfs non abattus aujourd'hui par rapport au début des années 70 (densité actuelle de 5 cerfs par km²)
- 8 fois plus de chevreuils non abattus par rapport au début des années 70 (densité actuelle de 2 chevreuils par km²)

Selon la carte établie par l'inventaire forestier de l'IGN (proportion de jeunes arbres présentant des signes de pression des grands ongulés), il apparaît qu'en moyenne pour la Normandie entre 20 et 30 % des jeunes arbres sont touchés par la pression du gibier, toutes essences confondues.

Afin d'évaluer l'impact réel des dégâts observés, il serait intéressant de compléter ces données par un indice de tiges viables au-delà de 5 à 10 ans. En annexe du PRFB, dans la boîte à outils proposée, il y a un indicateur de 70 % de tiges bien formées à 5 ans. Lors des prochains travaux du comité ces propositions sont à discuter et à finaliser, de façon à partager l'état des lieux des pressions.

Lors de la réunion technique du 11 décembre 2024, le besoin de mise à jour des cartes de l'état des lieux initial du déséquilibre sylvo-cynégétique, présentées au comité en 2017 et figurant à l'annexe 1G du PRFB, a été souligné.

Discussion autour des difficultés de réalisation des plans de chasse :

ONF : on n'observe pas toujours de volonté du détenteur du droit de chasse de réaliser la totalité du plan de chasse. En forêt domaniale, il est fixé une obligation de réalisation de 80 % minimum des plans de chasse.

Fédération des chasseurs (FDC) 76 : difficultés à réaliser le plan de chasse, car les hardes se déplacent beaucoup. Il y a également une crainte de dépasser le plan de chasse sur les petites surfaces forestières.

Syndicat forestiers privés (SFP) 76 : La mutualisation des plans de chasse peut permettre d'améliorer les prélèvements pour les grands cervidés, de même qu'une mutualisation entre forêt privée et forêt domaniale.

Discussion autour de la méthodologie d'inventaire réalisé par l'IGN :

CNPF : Le travail d'inventaire de l'IGN est fondé sur des points d'échantillonnage précis issus d'une méthodologie scientifique, et les résultats lissés sur la région. En Normandie, la carte indique 20 à 30 % de dégâts de gibier mais localement les massifs peuvent être plus ou moins fortement impactés. En infra-régional, il faut développer des méthodes d'observation permettant de localiser les secteurs en fort déséquilibre.

Discussion autour des indicateurs de changement écologique (ICE) :

FDC 76 : En Seine-Maritime, la fédération de chasse a un recul de 20 ans de travail à partir des ICE, indices d'abondance et de consommation (indicateur important de la pression sur la flore). Les ICE sont reconnus et utilisés pour calibrer les attributions, voir si les plans de chasse vont vers l'amélioration ou la dégradation de l'équilibre. Ils sont réservés à une unité de gestion (autour de 5000ha) et à une échelle « territoire » tandis que la méthode Brossier-Pallu est réservée à une échelle « parcellaire ». Il ne s'agit pas d'opposer les deux méthodes qui sont complémentaires.

SFP 76 : Pour l'indice de performance, il est important de tenir compte de la santé des animaux, car le déséquilibre peut se traduire par des animaux en mauvaise santé.

SFP 14-50 : Les ICE ne sont pas mis en place dans le Calvados et la Manche.

3. Présentation de la méthode Brossier-Pallu et dispositif Normandie Forêt Conseil équilibre sylvo-cynégétique

3.1. Présentation du dispositif Normandie Forêt Conseil équilibre sylvo-cynégétique par la Région

Le dispositif « Normandie Forêt Conseil » fonctionne par appel à candidature permettant le financement de prestations de conseil :

- En 2022, 14 prestataires ont été agréés. Actuellement, la ré-ouverture du dispositif permet un agrément au fil de l'eau. À ce jour, 83 demandes d'aides ont été déposées par les 14 prestataires.
- 3 volets de prestation existent (voir support de présentation)
- Aucun dossier déposé concernant l'Équilibre Sylvo-Cynégétique : parmi les prestataires agréés, trois sont des fédérations de chasse (27-61-76). Un porter à connaissance sur le dépôt de dossiers sur le volet ESC auprès des propriétaires est à développer.

Discussions :

Les demandes d'aides pour les renouvellements de PSG devront être adressées à la Région avant leur date d'expiration. S'il n'y a pas de prestataires agréés dans le département, il sera possible de s'adresser à un prestataire d'un département voisin. Le dépôt du dossier se fait pour le compte d'un propriétaire.

SFP 76 : Un travail de pédagogie auprès des chasseurs est nécessaire pour développer des méthodes de chasse différentes.

SFP 27 : De nouvelles méthodes de chasse impliquent de nouvelles dates de chasse et une ouverture plus large comme pour le sanglier par exemple. L'évolution est en cours.

FDC 76 : L'agrainage est encadré par le schéma départemental, il vise à protéger les cultures limitrophes, il doit être fait toute l'année et sert à rassembler les sangliers dans des zones spécifiques au prélèvement.

3.2. Présentation de la méthode Brossier-Pallu (B-P) par le CNPF

Initiée en Bretagne, cette méthode dite "équilibre forêt et gibier" (ou Brossier-Pallu, du nom de ses concepteurs) permet d'évaluer à l'échelle de la parcelle l'état d'équilibre, le cas échéant d'analyser les causes d'un déséquilibre et de proposer et mettre en œuvre des solutions.

Cette méthode collaborative est basée sur un dialogue entre les différentes parties prenantes : propriétaires forestiers, chasseurs et services de l'État.

Elle se déroule en 3 étapes, qui peuvent être accompagnées par un médiateur formé à la méthode :

- Savoir constater et quantifier les dégâts
- Analyser les causes du déséquilibre
- Restaurer l'équilibre

Le CNPF précise l'importance de savoir reconnaître et de qualifier un dégât. La protection de la plantation ne doit pas être systématique. L'équilibre est atteint quand on n'a plus besoin de protéger la forêt par de la clôture.

Rappel des enjeux et facteurs d'augmentation de la sensibilité de la forêt en Normandie :

- Déficit de renouvellement à combler (forêts vieillissantes loin du seuil d'équilibre de renouvellement),
- Nécessité de prendre en compte l'impact biotique et abiotique des changements climatiques (Problème sanitaire du chêne sessile en Normandie, les essences forestières normandes historiquement adaptées à une abondance d'eau ne sont pas préparées aux sécheresses, le châtaignier également en difficulté avec la présence d'encre),
- Niveau des populations animales en augmentation,

Présentation de l'histogramme de durée de vieillissement des forêts normandes : à 20 ans, une surface conséquente de forêt arrivera dans une phase de renouvellement. En Normandie, pour être à l'équilibre, il faudrait renouveler 4000ha par an.

Depuis l'approbation du nouveau SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) en décembre 2023 et la précision des notions de respect ESC, les documents de gestion durable peuvent se voir refuser l'agrément pour non respect de l'équilibre, avec des conséquences sur la certification et les engagements fiscaux.

Présentation des grands principes de la démarche B-P et appui sur la nécessité de complémentarité avec la méthode des ICE.

Les ICE visent à adapter la gestion des populations d'ongulés en fonction de la capacité d'accueil du milieu, via trois types d'indicateurs :

- Les indices d'abondance, qui évaluent la dynamique des populations et dont les protocoles sont basés sur les observations répétées d'animaux (indices kilométriques d'abondance, indices nocturnes...). Ce type d'indicateur est déjà collecté durant les comptages annuels.
- Les indices de performance, qui traduisent les variations de la condition physique des individus d'une population (masse corporelle des faons, taille du squelette, nombre de corps jaunes chez les femelles...). Ce type d'indicateur est déjà collecté lors de la réalisation des plans de chasse.
- Les indices de pression sur la flore, qui caractérisent l'impact du gibier sur le milieu forestier :

l'indice de consommation, qui étudie les variations de la pression exercée par les ongulés sur la flore lignifiée d'un massif forestier, et l'indice d'abroutissement, qui suit les variations de la pression de consommation des ongulés sur les semis d'essences forestières. Ils permettent d'obtenir un pourcentage de plants abroutis et frottés parmi l'échantillon.

Échanges du comité :

- Il est nécessaire de retrouver des territoires en équilibre, ce qui passe par plus d'observation des signes avant-coureurs de dégâts.
- Aujourd'hui la dégradation est constatée sur l'ensemble des essences et pas seulement sur les essences « appétentes ».
- Il est important de considérer toutes les espèces de gibier dans la gestion des dégâts, éviter les zones de non chasse et diluer l'offre nourricière sur ensemble forêt pour éviter les phénomènes de concentration.

4. Présentation du projet pilote en forêt d'Écouves par l'ONF

L'ONF présente la démarche mise en place sur le site d'Écouves (4500 ha), massif forestier mixte entre forêt domaniale et parcelles privées, avec des enjeux très importants de renouvellement.

La démarche Brossier-Pallu est initiée dès 2017. Un guide national a été rédigé depuis, et un site internet a été mis en place.

Depuis 1 an, le Ministère a demandé à M.Brossier et M.Pallu de mettre en place des sites pilotes sur des territoires où la démarche est appliquée et fonctionne. Aujourd'hui, ce sont 18 sites en France dont un projet à Conches (27) qui viendra compléter le projet d'Écouves.

Ce site pilote a une vocation pédagogique et expérimentale. Les objectifs sont de réduire jusqu'à 15 % les dégâts de gibier sur les parcelles à enjeux, préserver une faune sauvage en bon état de santé et une chasse durable.

Il regroupe depuis 2021 l'ONF, la fédération de chasse 61, et le CNPF, sur la base de constats partagés sur la forêt : présence d'enjeux sylvicoles, 10 % d'engrillagement, présence d'animaux (chevreuil, cerf, sanglier), avec 6 lots de chasse en forêt domaniale. Une vénerie sur les 3 espèces, de la chasse tous les jours 190 jours/an, qui engendre du dérangement, une surconsommation du gibier sur la forêt du fait de la difficulté à ruminer, une pression de chasse importante, pas de tir d'été et chasse en battue.

En 2022, la méthode Brossier-Pallu est mise en place pour partager le diagnostic entre forestiers et chasseurs. Des inventaires sont réalisés sur l'ensemble du massif et présentés lors des 2 réunions techniques annuelles rassemblant les différents acteurs.

En 2024, la convention « site pilote » est signée.

- Constat que lorsque les méthodes et la pression de chasse varient, les dégâts peuvent baisser. Des résultats visibles sont observés dans la plupart des parcelles.

Exemples de mesures mises en place dans le cadre du projet pilote depuis 2020 :

- Plus de grillage, les parcelles sont ouvertes pour favoriser l'alimentation du gibier,
- Hauteur minimale de broyage de 30cm des cloisonnements pour permettre la repousse ligneuse et semi-ligneuse et favoriser l'alimentation,
- Modification des pratiques de chasse, par exemple le tir d'été suggéré sur certaines parcelles, sans augmentation du plan de chasse.

Discussion autour des mesures en faveur de la protection de la biodiversité :

CNPF : Ces mesures ne sont effectives qu'en présence d'espèces protégées, et dans le respect du cadre réglementaire. La difficulté dans les grands ensembles forestiers est l'articulation entre sujets chasse, forêt et environnement et la nécessité de trouver des compromis.

5. Programme de travail et échéances

M. HERBET et Mme SERREC saluent l'ambiance de travail. Les échanges ont été intéressants et riches, le diagnostic largement partagé et annonciateur d'une reprise d'activité du comité positive.

Il y a une réelle volonté de partage et d'engagement d'un travail commun sur ces questions d'ESC.

Le travail doit se poursuivre pour actualiser l'état des lieux, se doter d'indicateurs communs et mettre à jour la carte des zones en déséquilibre de 2017. Dans la suite, la boîte à outils pourra être enrichie.

Le travail à échelle régionale pourra être réemployé dans les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage pour l'élaboration des plans de chasse. À brève échéance, le compte rendu de ce comité sera transmis aux membres, aux DDT(M) pour que les premiers éléments d'état des lieux puissent être portés à connaissance des commissions départementales. La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) sera informée également.

Le prochain comité pourrait être organisé à Caen.

Conclusions partagées par le comité et programme de travail :

- Actualiser l'état des lieux sur la base d'indicateurs communs
- Mettre à jour les cartes de l'état des lieux du déséquilibre sur la base d'une méthodologie partagée
- Actualiser et affiner la boîte à outils du PRFB et présenter un plan d'actions plus précis
- Harmoniser et généraliser les protocoles pour tous les départements.

Pour le préfet de Normandie,
le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

Pour le préfet de la région Normandie
et par subdélégation
La directrice régionale adjointe
Karine SERREC



Karine SERREC

Pour le président de la Région Normandie,



Éric HERBET